

Edito...

A PRÈS QUELQUES MOIS D'ABSENCE, la LDS revient ! Cette absence est due à la préparation des élections professionnelles de décembre 2022 et qui a largement occupé l'équipe des permanents. Mais cela en valait la peine ! Car grâce au travail effectué et aux votes de ses adhérents et sympathisants, la CFDT-MAE s'est maintenue, et de loin, dans sa position de première des organisations syndicales représentatives de notre ministère.

Merci à vous toutes et tous pour cet excellent résultat ...

mais maintenant, il faut continuer de travailler sans relâche... travailler pour améliorer les conditions de travail aussi bien en administration centrale que dans nos postes.

Mais aussi défendre nos métiers, nos emplois et ce, pour tous les membres de notre communauté de travail, indépendamment du statut ...personne ne sera laissé de côté.

Ce faisant, la CFDT-MAE continuera notamment

(mais pas que) à s'opposer aux nominations de complaisance pour les postes de consuls généraux et de numéro deux d'ambassade... Représenter notre pays et protéger les communautés françaises sont des missions qui doivent être mises en œuvre

par des diplomates formés et expérimentés. En outre, la **CFDT-MAE va continuer à s'opposer à cette réforme**

inique qu'est la réforme des retraites. Prochain rendez-vous le 31 janvier.

La **LDS** est un moyen de communication et d'échanges avec tous les adhérents et permet la trans-

mission d'informations sur les négociations en cours de discussion avec l'administration mais pas que ... car la LDS vous donne la parole. Si vous souhaitez prendre la plume, notamment pour nous faire des remontées du terrain n'hésitez pas à nous envoyer vos articles ou vos billets d'humeur.



Merci !

*Cette Lettre du Syndicat est la vôtre !
Faisons la vivre ensemble !*

Au sommaire ce mois-ci

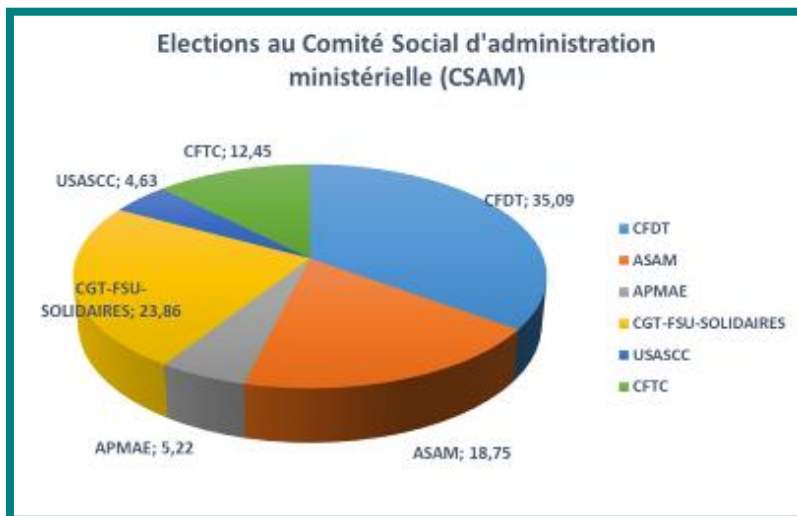
Edito	page 1
Des résultats qui nous obligent ... À l'administration centrale...	page 2
comme dans les postes	page 2-3
Vous avez la parole : Sexuel ou moral, le harcèlement n'est pas une fatalité	page 4-5
L'écho des sections	page 5
Le Saviez-vous ?	Page 6



Des résultats qui nous obligent ...

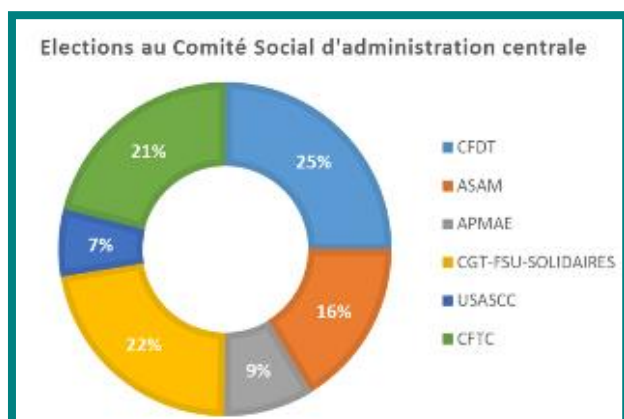
CRÉÉE EN 1974, La CFDT-MAE est, depuis 2005, l'organisation syndicale la plus représentative du ministère. Pour la cinquième fois de suite (2006, 2010, 2014, 2018 et 2022), la CFDT-MAE arrive première des élections professionnelles avec 6 sièges obtenus au Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM). Ci-après, vous trouverez différents graphiques illustrant ces résultats. Il est à noter que contrairement à 2018 où il y avait une liste d'union entre la FSU et FO, cette année la liste d'union regroupe la CGT, la FSU et Solidaires et FO disparaît du paysage syndical du ministère. La liste d'union permet à la FSU et à Solidaires de siéger au CSAM (ex-CTM) contrairement à l'USASCC et à l'APMAE qui n'ont pas obtenu suffisamment de voix pour y compter des élus. A l'inverse, la CFTC progresse et récupère le pourcentage de voix perdu en 2018.

Le graphique ci-contre « évolution des voix 2014-2018-2022 » montre une évolution importante de la CGT (par rapport à l'ASAM notamment), mais ce résultat correspond, en réalité, à l'agrégation des voix de 3 syndicats : CGT, FSU et Solidaires. Pour Solidaires c'est une avancée puisque ce syndicat a été mis en place après les élections de 2018 suite à une dissension au sein de la CGT et va donc siéger pour la première fois en CSAM.



Entre 2018 et 2022, l'APMAE évolue peu et n'obtient toujours pas suffisamment de voix pour siéger au CSAM (mais conserve un siège au CSAC) contrairement à l'USASCC qui perd à la fois au Comité social d'administration ministériel et au Comité social d'administration centrale.

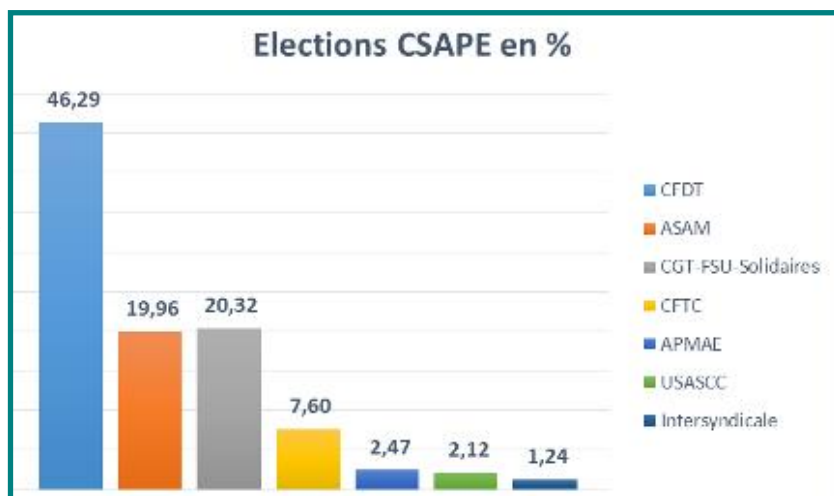
à l'administration centrale...



AVEC PLUS DE 25% des voix au CSAC (Comité social d'administration centrale) la CFDT-MAE confirme sa place de leader. Elle remporte 3 sièges de titulaires (et 3 suppléants). La CFDT-MAE est également en tête pour l'élection au CSAC / Formation spécialisée à Nantes avec 4 sièges remportés sur les 10 à pourvoir.

Comme dans les postes...

DANS LES POSTES avec plus de **46%** des voix pour **l'élection des représentants en CSAPE (Comité Social d'Administration de Proximité à l'Étranger)**, la CFDT-MAE fait un excellent score en laissant loin derrière elle les autres syndicats. Sa proximité auprès des élus et ce, depuis de nombreuses années maintenant, souvent des recrutés locaux, explique ce bon résultat du fait de son ancrage dans les postes.



Très rapidement, la CFDT-MAE va remettre en place sa politique de **formation** afin que les représentants du personnel, qu'ils soient nouvellement élus ou pas, puissent acquérir les bases pour mettre en place un bon dialogue social avec l'administration mais aussi et surtout porter les revendications de leurs collègues.

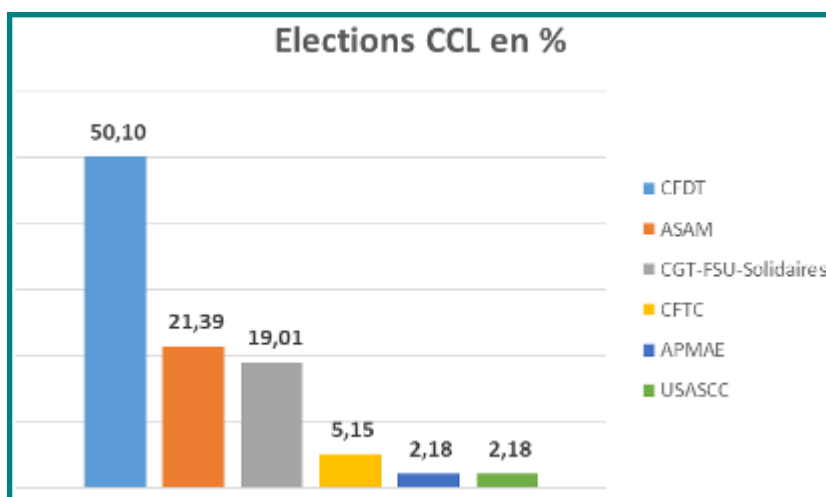
Il est à noter, une baisse pour l'ASAM qui pâtit de l'Union syndicale (CGT/FSU/Solidaires), ce qui n'est pas le cas en CCL (voir graphique ci-contre).

Pour ce qui est de la **CCL (Commission Consultative Locale)**, les résultats sont encore plus probants avec un peu plus de **50%** des voix, la CFDT-MAE est largement majoritaire dans cette instance de dialogue social.

Avec ses compétences élargies et une base légale (**arrêté du 12 juillet 2022**) la CCL peut désormais jouer véritablement son rôle dans le soutien et l'appui aux recrutés locaux concernant les questions individuelles mais également sur les problématiques liées à leurs **parcours professionnels, aux formations et à la valorisation de leurs compétences**.

Comme rappelé à la ministre lors de la rencontre avec les élus en CSAM le **9 janvier 2023**, la CFDT souhaite voir avancer les négociations pour aboutir à un accord-cadre majoritaire à valeur juridique contraignante qui définirait un **socle de droits** pour les recrutés locaux.

En effet, « *La CFDT considère que les recrutés locaux doivent pouvoir bénéficier de véritables parcours professionnels, d'une rémunération décente et d'une protection sociale durable (santé, retraite, chômage). Nous souhaitons que cet accord affirme les principes fondamentaux de la relation de travail, qu'elle définisse un socle de garanties et prévoie une harmonisation des rémunérations et des conditions de travail entre les agents du réseau diplomatique et consulaire et ceux des EAF.* »



En attendant les prochaines élections professionnelles dans 4 ans, les élu(e)s CFDT ont un très gros chantier à mener à bien, celui de l'amélioration des conditions de travail dans les postes pour les agents et mise en place d'un dialogue constructif et efficace avec l'administration.

Vous avez la parole ...

PLUSIEURS AFFAIRES DE HARCÈLEMENT font parler actuellement du Quai d'Orsay. Pourtant peu ont pris le feu des projecteurs médiatiques, et beaucoup restent encore dans l'ombre qu'exige la confidentialité des enquêtes administratives.

Le harcèlement n'est pas une fatalité, mais c'est une culture. Notamment au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, dans lequel les femmes parviennent petit à petit à se faire un chemin, mais non sans peine, et sans doute pas autant que ne le clame le slogan « diplomatie féministe » affiché jusque sur les grilles du Quai d'Orsay. Un ministère dans lequel le présentéisme reste une valeur d'appréciation des agents, malgré les dénégations de façade (que ceux chez qui on respecte la charte du temps lèvent le doigt). Un ministère dans lequel on tolère sans difficulté un management « musclé », qui apparaît dans bien des cas la seule solution envisageable pour faire tourner des équipes réduites dans des postes soumis à une baisse drastique des moyens sans pour autant que leurs missions soient redéfinies.

Pourtant le harcèlement n'est pas une fatalité, on le lit, on l'entend, on le voit. Mais sorti des sunlights d'Hollywood ou du tapis rouge du festival de Cannes, il devient un concept soudain évanescant, que l'on a du mal à formuler lorsqu'il s'agit du bureau d'en face, ou du collègue descendu en flèche dans une réunion de service où chacun, victime de la culture de la soumission, s'est déjà habitué à courber l'échine. Quant à la victime du harcèlement, souvent isolée, elle finit par se dire que ce doit être sa faute, qu'elle a mis des jupes trop courtes ou des décolletés trop plongeants, qu'elle a mal vécu une rupture sentimentale qui l'aura fragi-

lisée, qu'elle n'est pas taillée pour la vie professionnelle en poste ou qu'elle ne s'adaptera jamais au rythme infernal parfois imprimé en centrale... Réflexions qu'elle trouvera relayées par sa hiérarchie, ses collègues, voire un affectataire compatissant.

Non, le harcèlement n'est pas une fatalité, et les affaires qui « sortent » actuellement le prouvent. Le harcèlement est sanctionné par la loi, que ce soit sur le plan disciplinaire dans la fonction publique, ou en droit pénal, puisque le harcèlement est un délit.

Harcèlement sexuel - Article L133-1 du code général de la fonction publique : « *Aucun agent public ne doit subir les faits :*

Sexuel ou moral, le harcèlement n'est pas une fatalité

1° De harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ;

2° Ou assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers »

Harcèlement moral - Article L133-2 du code général de la fonction publique : « *Aucun agent public ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel* » Voir lien ci-après : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000044416551/LEGISCTA000044420953/#LEGISCTA000044427632

Alors soyez vigilants et ne restez pas muets. Ce peut être vous, ce peut être un collègue, ce peut être la VI qui vient d'arriver et que personne ne connaît encore, ce peut-être votre chef de service qui revient brisé de ses entretiens avec le chef de poste, ce peut être la femme de ménage dont on n'imagine pas la

vie car elle n'est décidément pas bavarde... **Parlez-en**, c'est la première étape, puis agissez. La loi protège la personne qui fait un signalement contre des éventuelles mesures de rétorsion (cf. articles L133-3, [L135-4](#) et L135-6 A du code général de la fonction publique : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000044416551/LEGISCTA000044420989/#LEGISCTA000044427596)

Ne l'oubliez pas : le coupable du harcèlement peut être une victime, oui. Une enfance malheureuse, une mauvaise expérience dans un poste précédent, trop de pression dans sa vie professionnelle ou person-

nelle, le décès d'un proche... Mais ce n'est pas à vous d'en juger et ce n'est pas une raison pour vous taire.

Au niveau de notre ministère, vous pouvez actionner plusieurs leviers (que vous trouverez détaillés en pages 6 à 9 du plan de prévention des risques psychosociaux du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, lien ci-après : <https://intranet.diplomatie.gouv.fr/spip.php?article44387>). Votre syndicat sera toujours là pour vous conseiller et vous orienter; la cellule Tolérance zéro vous écouterait en toute confidentialité...

Ne restez pas dans le déni ou le silence, faites-vous respecter !



L'écho des sections

Section Cameroun

Au Cameroun, les élections se sont bien déroulées dans la pratique, car nous avons dû aller voir les collègues tous les jours afin de les aider à s'en sortir, et relancer Paris plus d'une fois. Certains n'ont pas pu voter car comme vous le savez il y a néanmoins eu quelques dysfonctionnements lors de ces élections.

La CFDT a obtenu 1 siège en CSAPE et 1 siège en CCL. Ainsi que 1 siège au CSAM (avec la participation et l'élection d'une élue locale au CSAM).

Nous avons en face de nous des collègues qui font partie du dialogue social depuis longtemps et qui étaient jusqu'à une certaine époque les seuls en lice, et donc la bataille est rude. Nous sommes optimistes et menons bataille pour faire partie de ce dialogue social, et nous espérons que le temps nous prêtera main forte pour avoir encore plus de sièges aux prochaines échéances.

Quant à la section, nous sommes beaucoup plus partis sur l'approche de communiquer beaucoup plus en ligne, car nous travaillons sur divers sites à Yaoundé avec des horaires et des jours de travail différents, et sur les deux villes que sont Yaoundé et Douala. En plus de communiquer en ligne, nous allons individuellement et tout le temps rencontrer les collègues, afin de rester présents à leurs esprits. Pour le reste nous réfléchissons ensemble, puisque votre avis à tous compte pour nous aider à avancer.

Section Madagascar

Les élections professionnelles se sont plutôt bien déroulées. La CFDT a remporté 4 des 5 sièges au CSAPE et 3 sur

4 à la CCL, et autant de suppléants et un titulaire malgache au CSAM. Cela va être une première pour nous de siéger en instance avec un autre syndicat, car nous avons l'habitude de siéger seuls... il va donc falloir s'adapter !

Malgré nos appréhensions pour les agents non familiers à des manipulations des outils numériques, les services informatiques aussi bien de l'ambassade et de l'institut français ont assuré tant sur la création des adresses que sur la pédagogie quant à l'utilisation de la plate forme de vote. Comme dans bien des cas de par le monde, on a eu quelques soucis par rapport aux :

- × pertes de mails d'identification,
- × mails d'identification non arrivés dans les boites mails des électeurs,
- × difficultés de configuration du mot de passe et parfois oubliés de mot de passe.

A chaque fois des solutions ont été trouvées et transmises à la permanence afin que les autres pays puissent en profiter;

Concernant la section, nous avons l'habitude de sensibiliser nos adhérents, à partir de fin décembre jusqu'à fin janvier, pour les renouvellements des adhésions et profiter de la période pour solliciter l'adhésion de nouveaux membres afin d'augmenter notre nombre d'adhérents à la section de Tananarive.

Les projets de la section pour cette année sont de :

- × reprendre les permanences hebdomadaires,
- × structurer le bureau de la section en intégrant un responsable communication,
- × effectuer une première sortie récréative afin de créer un esprit de cohésion avec les membres,

- ✕ organiser une sortie reboisement qui sera renouvelée tous les ans

Section Paris

La section Paris va organiser son **AG le 26 janvier à 17h** à la Cafétéria du restaurant administratif de Convention. Venez nombreux à cette première rencontre 2023 afin de partager ensemble les questions revendicatives parisiennes et élire un nouveau bureau et un nouveau secrétaire de section. Tout cela dans la convivialité autour d'une galette et d'un verre partagés.

Section Nantes

La section Nantes va tenir son **AG le 7 février à 15h** au **restaurant administratif**. Venez nombreux à ce moment de partage et de convivialité autour de crêpes et de cidre breton.

Section Togo

Le Togo a obtenu 3 sièges à la CCL et deux sièges au CSAPE. C'est la CFTC qui a gagné 1 siège à la CCL et deux sièges au CSAPE.

Les problèmes rencontrés ici à Lomé sont similaires à ceux rencontrés par nos camarades de Madagascar. Les nouveaux élus ont vraiment besoin de formation syndicale.

Une réunion est prévue le vendredi 20 janvier 2023 au consulat avec tous les élus titulaires et suppléants de la CFDT pour affûter « nos arguments et revendications » et se préparer pour la rencontre des nouveaux élus avec Monsieur L'ambassadeur.

La section prévoit une **mission à Cotonou** afin de mettre en place la section syndicale, ce qui est une excellente nouvelle pour la CFDT-MAE.



✕ La CFDT-MAE va reprendre son programme de **formation** (en présentiel ou en visio conférence) et de **missions** à l'étranger. Si une réunion de dialogue social est prévue dans votre

poste dans les jours ou les semaines qui viennent, n'hésitez pas à prendre contact avec le syndicat car il est tout à fait possible de vous aider à préparer cette réunion, surtout si vous êtes un nouvel élu...

- ✕ De nouvelles élections professionnelles vont être organisées pour les **CAP des A** (SAE, ASIC et Traducteurs) et des **A+** (CAP des Administrateurs de l'Etat, des Conseillers des AE et des Ministres plénipotentiaires) qui ont été annulées suite à de nombreuses anomalies constatées. **De nouvelles élections sont fixées du jeudi 9 mars à 9h au jeudi 16 mars à 15h.**
- ✕ Dans la LDS de février, consacré encore en partie aux élections professionnelles, nous reviendrons sur les résultats en CAP et en CCP.



C'EST TOUJOURS NON!

Nous étions **1,8 MILLION** dans les rues de France, en métropole et outre-mer, ce 19 janvier, pour affirmer notre refus du report de l'âge légal de départ à la retraite.

La CFDT l'a toujours dit : c'est la mesure la plus injuste.
Les travailleurs et travailleuses le disent également.

LA MOBILISATION CONTINUE!

RENDEZ-VOUS MASSIVEMENT LE 31 JANVIER
Soyons plus nombreuses et nombreux encore pour faire reculer le gouvernement.

Retrouvez tous les points de rassemblement ici :
www.cfdt.fr/manifestations-retraite

Et pour renforcer encore le rapport de force, signez la pétition intersyndicale, qui a déjà recueilli plus de 650 000 signatures.

MOBILISONS-NOUS!

Retrouvez toutes nos revendications pour une réforme des retraites juste et solidaire sur :
<https://cfdt.fr/reforme-des-retraites>



signez ▲

Pétition contre la mesure d'âge !

Ne pas jeter sur la voie publique - CFDT - Service Information Communication - JANVIER 2023
Imprimé sur papier recyclé

Rédaction et conception :

Miary Andriantseheno, Anne Colomb, Thierry Franquin, Marie Maisonnnet, Nadine Monchau, Kossi Moumouni, Edith Noga.

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides, 75700 Paris ☎ 01 53 69 35 12
- 11, rue de la Maison Blanche, 44036 Nantes cedex 01 ☎ 02 51 77 26 19

Mail : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

Site : www.cfdt-mae.fr

Facebook : www.facebook.com/cfdt.mae

Twitter : @CFDT-MAE



Issn 2259-6453